

# Pays de Sommières

## Projet de territoire

*« La volonté d'entreprendre,  
dans un territoire  
de qualité »*



**Novembre 2018**





# Sommaire

<b>Introduction</b>	<b>2</b>
<b>Petit détour par l'histoire du territoire</b>	<b>3</b>
<b>Petit détour par l'histoire de la CC du Pays de Sommières</b>	<b>6</b>
<b>Synthèse du diagnostic territorial</b>	<b>7</b>
Démographie et transformation du territoire	8
Habitat et logement	9
Développement économique	10
Tourisme	11
Agriculture	12
Transport et communications	13
Commerces et services à la personne	14
Santé et médico-social sur le territoire de la CC du Pays de Sommières	15
Petite enfance et jeunesse	16
Action sociale	17
Politique culturelle et sportive	18
Environnement et développement durable	19
<b>Stratégie de développement</b>	<b>22</b>
Un développement économique innovant qui valorise et renforce les qualités résidentielles du territoire	23
Renforcer les réseaux de télécommunications et de transports	25
Un développement économique qui s'appuie sur des cibles clairement identifiées qui articule projet économique et projet de vie	26
Le secteur du tourisme : un levier à valoriser dans le cadre du développement économique	28
Foncier et immobilier économique : une priorité pour une offre immobilière souple et valorisant l'existant	29
Maintenir et renforcer la qualité de vie dans le Pays de Sommières	31
<b>Plan d'action</b>	<b>33</b>
Préambule	34
Actions à court terme	34
Synthèse des impacts financiers des actions à court terme	54
Actions à moyen terme	56
Synthèse des impacts financiers des actions à moyen terme	58

# Introduction

En 2017, les élus de la Communauté de Communes du Pays de SOMMIERES ont souhaité formaliser un projet de territoire. Il a été conçu comme une stratégie d'affirmation de la Communauté de communes, en phase avec les enjeux du territoire et compatible avec ses capacités financières, en tirant bénéfice de sa situation géographique et en préservant son cadre de vie.

Par ce biais, la CCPS souhaite affirmer sa cohérence ainsi que le sens qu'elle donne à son action. Elle a en effet, depuis plus de 20 ans, développé ses compétences pour répondre aux besoins des 22 500 habitants et des 18 communes qui la composent désormais. Toutefois, les dynamiques de croissance des communes étant inégales, les mutations à l'œuvre requièrent de ré-asseoir la légitimité de la Communauté de communes en proposant une vision partagée du territoire, fondée sur de nouveaux enjeux.

Ce projet de territoire a pour ambition de donner du sens à notre action pour les années futures, à court et moyen terme.

Il a été initié en fin d'année 2017, avec pour ambition de mobiliser différents cercles d'acteurs et en s'appuyant sur un diagnostic partagé.

Ainsi la première étape a consisté à élaborer un diagnostic du territoire prospectif dont les principales conclusions sont présentées dans le présent document. Il s'est inscrit dans une logique de mobilisation et de concertation large (comités de pilotage composés des élus de la Communauté de communes et des maires, comités techniques avec des encadrants de la collectivité, entretiens avec les communes et enfin citoyens à travers un panel composé pour l'occasion).

A partir de ces éléments, nous avons pu construire une stratégie de développement qui s'inscrit à la fois dans la continuité et l'amélioration de l'action historique de la CCPS, mais aussi dans de nouvelles orientations : nous devons les porter afin de garantir un développement harmonieux, voulu et assumé. Ces dernières portent en particulier sur une approche renouvelée du développement économique et de la création d'activités.

Cette stratégie ne serait rien sans un programme d'action, présenté en dernière partie de ce document. Il nous permet de clarifier les chantiers que nous devons conduire à très court terme, d'ici la fin du mandat, et ceux qui seront à engager à moyen terme.

Si l'avenir ne nous appartient pas, il nous revient de le préparer. C'est là tout l'intérêt de notre projet.

Pierre Martinez, Président de la CCPS

# Petit détour par l'histoire du territoire

Si la communauté de communes du Pays de Sommières vient de fêter ses 26 ans, elle reste jeune au regard de l'histoire du territoire.

Il est apparu intéressant, en guise d'introduction, de s'intéresser à la manière dont le territoire s'est peuplé et a évolué.

Maxime SCRINZI, natif du territoire et Docteur en archéologie, Chercheur associé Archéologie des Sociétés Méditerranéennes - Université Montpellier 3, a eu la gentillesse de nous transmettre une note éclairante à ce sujet, qui est reproduite ci-dessous.

## ***Évolution du peuplement en Sommiérois entre Protohistoire et Moyen Âge (VIe av. – XIVE s. ap. J.-C.)***

*Depuis des millénaires, l'Homme façonne et aménage son territoire en fonction des évolutions socioculturelles, climatiques, politiques, religieuses, ainsi que des contacts qu'il entretient avec les peuples qui l'entourent, proches ou éloignés. Le secteur de Sommières s'inscrit également dans des dynamiques de peuplement qui ont participé à la construction socio-économique de ce terroir, structuré par le fleuve qui le traverse : Vidourle. Aimé, mais redouté pour ces crues violentes communément appelées « Vidourlade », ce cours d'eau modèle le paysage et conditionne donc l'aménagement du territoire que les fouilles et prospections archéologiques permettent de comprendre sur la longue durée.*

*Durant l'âge du Fer, entre le VIe et le IIe s. av. J.-C., l'accroissement du commerce méditerranéen en provenance de Grèce et d'Etrurie donne un élan économique à la région, suivi de nouveaux modes d'occupation du sol mêlant agglomérations fortifiées généralement en hauteur (oppida) et habitats dispersés. En Sommiérois, c'est l'oppidum de Villevieille qui constitue le cœur de l'occupation humaine. Avec l'apparition des oppida, on assiste à la mise en place d'habitats installés sur les hauteurs, non loin de cours d'eau, dans un but défensif et de contrôle des voies de communication et des espaces agricoles. En parallèle, les habitats et bâtiments agricoles établis en plaine et sur les coteaux traduisent une présence humaine dans les campagnes environnantes.*

*Dès la fin du IIe s. av. J.-C. et après l'annexion de la Gaule méridionale à l'empire de Rome en 118 av. J.-C., on assiste à un développement du nombre d'établissements ainsi qu'une restructuration des agglomérations d'origine protohistorique jusqu'au début du IIe s. ap. J.-C. Villevieille constitue à nouveau le centre urbain du Sommiérois sur près de 25 ha, avec la construction, entre autres, d'îlots résidentiels luxueux, ainsi que d'un pont permettant le franchissement du Vidourle.*

Cette agglomération domine l'organisation des campagnes environnantes où se dispersent de nombreux habitats, exploitations agricoles, ainsi que quelques villae, véritables centres domaniaux qui gèrent une partie de l'exploitation du terroir (fig. 1). Cette croissance s'explique en partie par un accroissement démographique, ainsi que par la présence de notables dans les campagnes et les agglomérations et dont la richesse participait au dynamisme de l'économie locale.

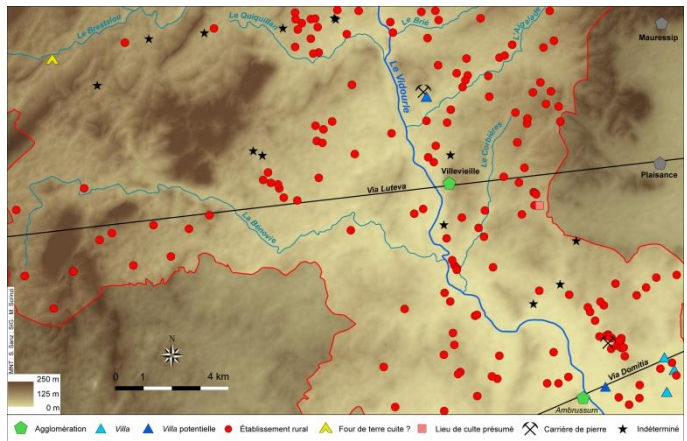


Figure 1 : Occupation du sol entre Ambrussum et le nord de Villevieille durant le 1er ap. J.-C. (© M. Scrinzi)

Ce phénomène de dispersion massive des établissements ruraux prend fin dès la seconde moitié du IIe s., en raison d'un regroupement des populations au sein des sites les plus importants et de mutations économiques. L'agglomération de Villevieille est délaissée tandis qu'une partie de la population a pu migrer vers le nouveau pôle de peuplement de Varatunnum établi au IIIe s. à l'emplacement de l'actuelle chapelle Saint-Julien de Salinelles.

Toutefois, entre le IVe et le Ve s., on observe une nouvelle phase de développement des établissements dispersés, motivée, en partie, par le développement des flux commerciaux en provenance d'Espagne, d'Afrique et du Proche-Orient. L'acquisition de marchandises nécessitait une monnaie d'échange tel que des surplus agricoles. Cela a dû demander un développement accru des activités agricoles et d'exploitation des ressources naturelles et donc l'accroissement du nombre d'établissements ruraux (fig. 2).

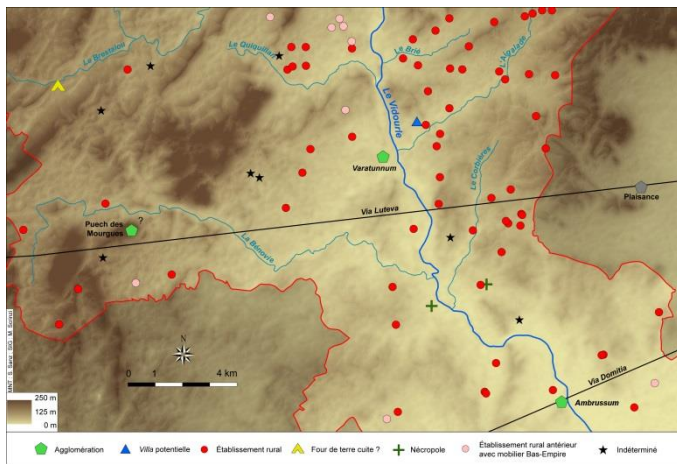


Figure 2 : Occupation du sol entre Ambrussum et le nord de Villevieille durant le IVe ap. J.-C. (© M. Scrinzi)

Une restructuration du réseau est perceptible dès le VIe s., pendant lequel on assiste à un regroupement des populations au sein de sites stables et de nouvelles agglomérations de hauteur situées dans l'arrière-pays.

Ce nouveau réseau est suivi par la création de sièges épiscopaux renforçant le morcellement de la cité de Nîmes et favorisant l'expansion du christianisme.

Dans l'actuel Sommiérois, le devenir de l'ancienne agglomération de Villevieille reste méconnu entre le Ve et le Xe s., bien qu'un déplacement de l'habitat sur la rive du Vidourle, où se développera le bourg de Sommières au XIe s. soit envisagé.

Cette dynamique se poursuit jusqu'au IXe s., à partir duquel on note un développement accru des établissements dispersés, avec notamment de nouvelles entités territoriales que sont les villae.

*Véritable marqueur du peuplement médiéval, la villa médiévale est généralement constituée d'une église, d'un cimetière, d'un chef-lieu et d'un territoire comportant terres et dépendances en lien avec l'habitat et les activités agro-pastorales et artisanales.*

*Entre tradition antique et premier maillage médiéval, le début du Moyen Âge marque la fin du système de peuplement gallo-romain et annonce une première strate villageoise. C'est à partir du XIe s. que le développement sans précédent des castra (castrum au singulier), véritables chefs-lieux d'une circonscription administrative organisant une partie du territoire de l'ancienne cité antique de Nîmes, donna naissance à de nouveaux centres de pouvoir englobant progressivement le territoire des villae. Ces dernières sont délaissées petit à petit entre le XIe et le XIVe s., tout comme de nombreux établissements dispersés d'importance diverse, accentuant ainsi le processus d'incastellamento. Ce dernier traduit la formation et la fortification, dans le cadre de la mise en place du régime seigneurial, de multiples centres d'habitats groupés profitant aux structures les plus conséquentes, telle que Sommières, et qui constituent une grande partie du réseau villageois actuel.*

*Maxime Scrinzi*

*Docteur en archéologie*

*Chercheur associé à ASM-Archéologie des Sociétés Méditerranéennes, UMR5140, équipe TeSAM, Université Montpellier 3, CNRS, MCC, Montpellier, France.*

# Petit détour par l'histoire de la CC du Pays de Sommières

Déjà plus de 25 ans que la communauté de communes du Pays de Sommières a été créée... C'est en 1992 que naît l'intercommunalité, dans le sillage de la loi sur l'administration territoriale de la république (loi ATR, dite aussi loi « Joxe »), et elle fait alors figure de pionnière, à l'échelle départementale et régionale, tant l'intercommunalité était à l'époque peu développée.

La CCPS regroupe alors 6 communes (Aspères, Congénies, Lecques, Montmirat, Montpezat et Sommières). Progressivement 10 autres communes la rejoindront entre 1994 et 2002, puis son périmètre se stabilisera début 2017 à 18 communes pour couvrir un bassin de vie cohérent structuré autour de Sommières et Calvisson.

Rapidement après sa création, l'ADN de la communauté de commune est fortement marqué par les services aux personnes et aux familles. Au-delà des deux compétences obligatoires (développement économique et aménagement du territoire), elle exerce en effet dès 1994, les compétences liées à la création et l'entretien des bâtiments scolaires préélémentaires et élémentaires, l'action en faveur de l'enfance et de la jeunesse, ainsi que la petite enfance.

Dans les années 2000, elle prend la compétence du service public de gestion et d'élimination des déchets ménagers, concomitamment à la dissolution du SIVOM qui en avait la charge.

Progressivement, son rôle dans les services aux personnes et aux familles, et plus globalement en matière d'attractivité résidentielle va s'amplifier, en parallèle de son action en matière de développement économique.

Ainsi, elle deviendra compétente en matière de lecture publique et de gestion des écoles de musique en 2002, puis de fonctionnement du service des écoles en 2005.

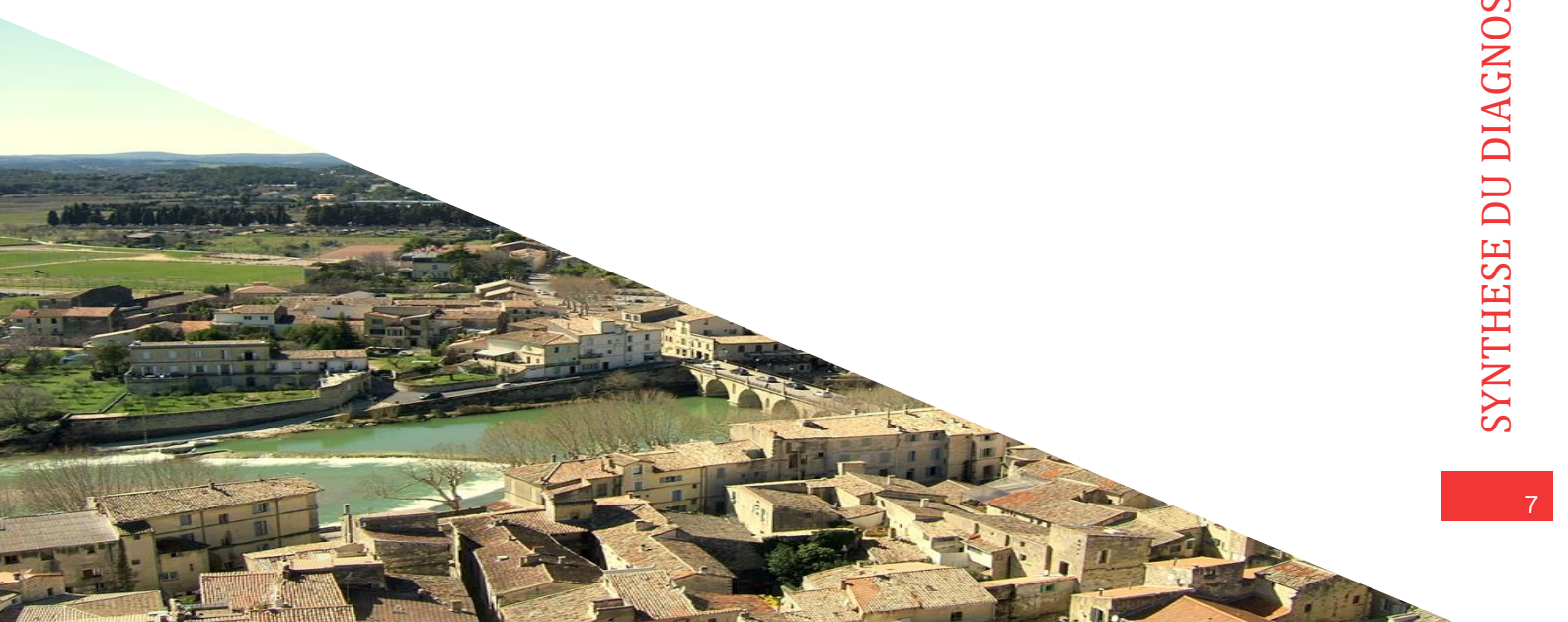
La décennie suivante voit la CCPS élargir son intervention aux politiques de l'habitat et du logement : en 2012, elle prend cette compétence qui se traduit à travers l'élaboration d'un programme local de l'habitat et d'un observatoire dédié.

Ce sont ces évolutions qui ont fait la CCPS d'aujourd'hui. Et surtout, elles lui ont permis d'agir de manière cohérente afin de renforcer l'attractivité résidentielle du territoire, de permettre aux habitants historiques comme aux nouveaux arrivants d'y vivre « bien » en apportant des réponses à une large gamme de besoins.

Le projet de territoire présenté dans les pages qui suivent s'inscrit dans cette histoire. Il prend appui sur ces acquis et a pour objet d'écrire une nouvelle page de l'avenir du Pays de Sommières.



# Synthèse du diagnostic territorial



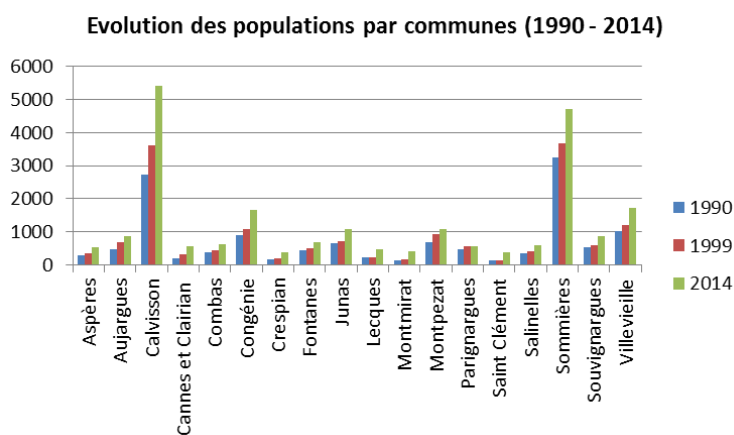
# Démographie et transformation du territoire

## Une progression démographique forte au sein d'un territoire dynamique

Globalement, la démographie du territoire a progressé de 2,4% par an entre 2009 et 2014 à l'échelle de l'EPCI soit une population multipliée par 1,7 en 15 ans. Le nord du territoire connaît la plus forte évolution démographique.

On dénombre deux foyers principaux de population : Sommières et Calvisson.

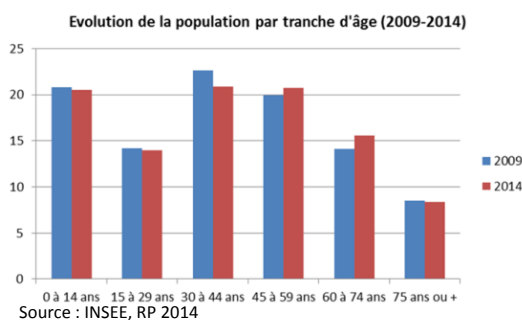
Cependant, les dynamiques de croissance sont variables : une forte progression de quelques « petites » communes et de Calvisson entre 1999 et 2014 vient modifier l'organisation des communes, en particulier sur le nord du territoire qui connaît la plus forte évolution démographique sur la période récente.



INSEE, populations légales 2017

## Une dominante des familles avec enfants mais une population vieillissante

Deux tranches d'âge sont majoritaires au sein du territoire à savoir les 0-14 ans et les 45 à 59 ans. En 2014, un basculement et un vieillissement de la population peuvent être observés. Les tranches d'âge des plus jeunes régressent tandis que progressent les 45 ans et plus.



### Enjeux pour demain :

- Quelle intégration des nouveaux arrivants demain ? Un phénomène de périurbanisation marqué ?
- Quelles mise en cohérence et adaptation des services aux familles gérés par la CCPS (service des écoles, petite enfance et enfance jeunesse) au regard d'évolutions démographiques locales fortes ?
- Un risque de vieillissement de la population à terme.

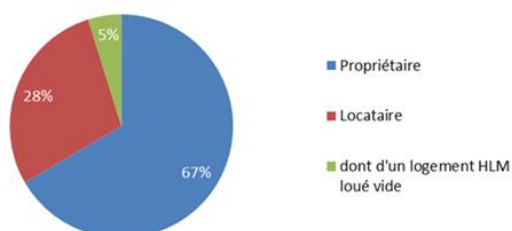
# Habitat et logement

## Un parc de grands logements et une population de plus en plus sédentaire

On peut constater que 78% des logements sont des maisons et 41% d'entre elles comportent plus de 5 pièces. Sur l'ensemble du parc, 67% des logements sont occupés par leurs propriétaires

Une sédentarisation des ménages peut être observée au sein du territoire : près de 50 % d'entre eux occupent leur résidence principale depuis 10 ans ou plus. Ce taux est en augmentation depuis 2006 contre une diminution de la part des ménages occupant leur logement depuis moins de 2 ans.

Répartition de la population selon le statut d'occupation du logement (CC, %)



Source : INSEE, RP 2014

Part des maisons et appartements en %

	CC du Pays de Sommières	Département
Maisons	78,9%	62,6%
Appartements	21,1%	37,4%

Source : INSEE, RP 2014

## Les prix qui tendent le marché

Le nord du territoire présente des prix de marché qui restent dans la fourchette basse du département (1 800€/m<sup>2</sup>), ce qui explique sa dynamique démographique récente. En revanche les communes du Sud (et les plus peuplées) présentent des prix dans la fourchette haute de la moyenne départementale (jusqu'à 2 300€/m<sup>2</sup>, source Meilleursagents.com).

## Un modèle de développement urbain en mutation

Le développement urbain récent du territoire s'est manifesté par des zones pavillonnaires de différentes générations, fortement ou assez fortement consommatrices de foncier. Une inflexion est en cours compte tenu des objectifs fixés par le SCoT en termes de densité. A noter également un phénomène de division parcellaire en développement.

### Enjeux pour demain :

- Un enjeu de mixité sociale fort. Accession à la propriété difficile pour des familles monoparentales ou des couples à bas revenus.
- Un modèle de développement urbain (lotissement / pavillonnaire) peu favorable à l'intégration sociale de nouveaux habitants.
- Un enjeu démographique : le renouvellement de la population peut poser question à terme car la rotation du parc de logements et le différentiel de prix baissent ce qui rend plus difficile l'arrivée de jeunes familles.
- Un enjeu de cadre de vie : comment maintenir des cœurs de village vivants

## Développement économique

### Un territoire qui ne bénéficie pas d'atouts historiques et géographiques majeurs

Le territoire a une faible histoire industrielle à valoriser en raison de sa vocation historique essentiellement agricole. Loin d'être enclavé, il n'arrive cependant pas à attirer des entreprises qui préfèrent s'installer encore plus près des axes routiers structurants et des pôles d'attractivité forts. Le faible indice de concentration de l'emploi<sup>1</sup> sur le périmètre souligne sa dimension résidentielle : plus de 56 %.

### Une dynamique économique plutôt faible

Les créations d'entreprises connaissent de lourds ralentissements : - 17% pour le Pays de Sommières contre - 15% pour la région Occitanie.

On constate que le tissu économique est principalement fondé sur les toutes petites entreprises (TPE) et entreprises unipersonnelles : 76% des entreprises n'ont pas de salariés.

Sur le territoire du Pays de Sommières, 56% des entreprises créées en 2016 sont des entreprises de service. Plus de 60% des établissements font partie de la sphère présentielle de l'économie.

Les entreprises de la CC sont donc majoritairement tournées vers une offre de services à la population et aux touristes.

### Une politique intercommunale principalement axée sur l'offre en foncier économique

La CCPS gère 6 zones d'activités déclarées d'intérêt communautaire sur son territoire qui ont permis l'implantation ou le développement d'entreprises / activités. Cependant certains projets ont rencontré des difficultés de commercialisation et n'ont pas produit les effets escomptés. La CC a joué un rôle d'aménageur en la matière.

De 14 à 26 ha devraient être aménagés dans les prochaines années selon les travaux en cours sur le SCOT.

### Enjeux pour demain :

- Améliorer l'accompagnement à la création d'entreprises ou à leur développement, développer la promotion économique du territoire.
- Lier attractivité économique et attractivité résidentielle en réfléchissant conjointement les deux : comment accueillir des créateurs d'activités et leurs familles ?
- Poursuivre et intensifier la politique d'extension des surfaces commercialisables sur le territoire, principalement sur les deux pôles du bassin.

<sup>1</sup> L'indicateur de concentration de l'emploi d'un territoire vise à apprécier le poids de la fonction économique vis-à-vis de sa fonction résidentielle. Il s'agit d'un ratio qui mesure le rapport entre le nombre d'emplois total présents au sein d'un territoire et le nombre de résidents qui en ont un. Si le nombre d'emplois est inférieur au nombre de résidents y ayant un emploi, le territoire présente une fonction résidentielle dominante.

# Tourisme

---

## Un territoire à fort potentiel : atouts géographiques, patrimoines, proximités de sites majeurs

Le territoire dénombre de nombreux atouts géographiques : axe routier, proximité d'importants sites touristiques dans les grandes agglomérations, proximité du littoral, des Cévennes...

Son patrimoine historique est important : le musée du Boutis, le château de Villevieille, le château et pont de Tibère, le site des terriers, l'atelier des paysages miniatures, l'oenopole de Calvisson et les villages en circulades.

Il offre également la possibilité d'une diversité d'activités (canoë/kayak, parc aventure, balades et courses d'orientation, cyclo découverte, circuit VTT, équitation, promenade et location d'ânes) avec une quinzaine de prestataires différents.

Globalement, un territoire qui capitalise sur son art de vivre, sa culture (notamment taurine), son patrimoine historique et à dominante fortement excursionniste puisque la grande majorité des touristes provient du département du Gard.

## Un tourisme important en nuitées mais qui repose sur des acteurs peu labélisés, et une part dominante de l'excursionnisme

Le nombre de nuitées est plutôt important : 75 nuitées par lit par an contre 54 pour le département mais un panier moyen inférieur (45€ contre 50€).

Cependant, les acteurs de l'hôtellerie et de l'hébergement sont peu professionnalisés : un peu moins de 700 lits en hébergement classé (hors camping) pour un total de 3767 lits. Le territoire compte un faible nombre d'hôtels et de structures d'accueil collectif (100 lits pour les hôtels et 147 en hébergement collectif).

Par ailleurs, malgré une demande en acteurs « institutionnels » (événementiel, entreprises, ...) pour développer un créneau tourisme d'affaire, peu de structures aptes à accueillir ce type de tourisme sont présentes sur le territoire.

### Enjeux pour demain :

- Devenir un territoire où l'on séjourne et où « on pratique du tourisme », en inflexion à la vocation essentiellement excursionniste (visite à la journée) ou de résidence (on dort sur le territoire mais on va pratiquer du tourisme en dehors).
- Dynamiser les acteurs de l'hébergement et les acteurs prestataires du territoire...
- Comment articuler une offre locale cohérente et complémentaire à l'offre environnante ?



# Agriculture

## L'activité agricole sur le territoire, une activité en fort déclin

Le nombre total d'actifs agricoles a connu une diminution importante entre 2000 et 2010 et ce dans l'ensemble des échelons territoriaux.

Cette diminution de 47% est bien plus importante que sur l'ensemble du département (-25%).

A l'heure actuelle, 2/3 des agriculteurs ont plus de 50 ans et peu de jeunes se destinent à ces métiers.

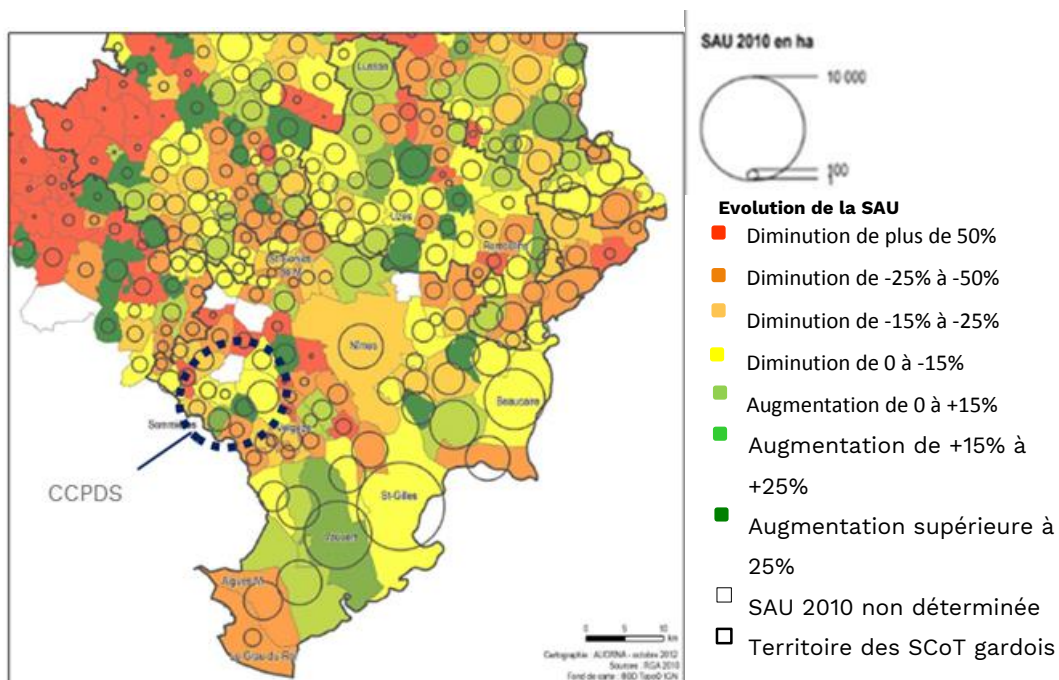
## Superficie agricole : réduction et diversification vers les grandes cultures

La CC est lourdement impactée par la tendance baissière de l'utilisation des superficies agricoles : 29 % de diminution entre 2000 et 2010 sur la CC alors que cette baisse n'est que de 18% dans le Département et 6% pour la Région.

Sur les 16 communes orientées sur la viticulture en 2000, 3 ont vu leur dominante évoluer vers la polyculture ou l'élevage de volaille.

Cette spécialisation pour la viticulture reste dominante dans le territoire du fait de son climat méditerranéen.

Les spéculations du territoire sont faiblement orientées sur des circuits courts alimentaires.



Source : Bilan du SCOT 2012

## Enjeux pour demain :

- Renforcer le secteur viticole, favoriser ses relations avec le tourisme
- Développer les démarches de qualité
- Favoriser la reprise d'entreprise et l'installation de porteurs de projets

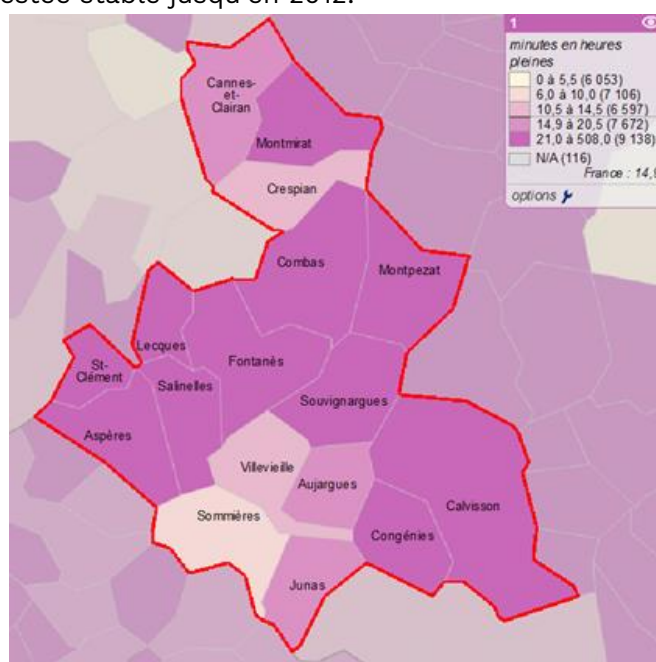
# Transport et communications

## Une mobilité organisée autour de la voiture individuelle

Situé entre deux métropoles, le territoire se caractérise par des mobilités importantes de sa population. Les actifs de la majorité des communes réalisent des déplacements plus longs que la moyenne pour se rendre à leur lieu de travail (jusqu'à 38 minutes pour la médiane la plus élevée).

La voiture individuelle reste sur le territoire le moyen de transport privilégié : elle représente 88% des déplacements domicile – travail dans le Département du Gard.

Des transports en commun existent (liO : transport régionaux, transports interurbains, transports scolaires) mais ne sont pas suffisants : la part des transports collectifs était de 5% en 2006, et est restée stable jusqu'en 2012.



Source : Géoclip 2012, France par commune

## Une faiblesse structurelle des moyens de télécommunications

Au sein du territoire, 5 communes sont classées en couverture limitée par l'ARCEP pour la téléphonie mobile.

La couverture internet est également en retard par rapport au territoire national, avec deux communes du territoire qui pâtissent d'une couverture très faible.

Il s'agit d'un enjeu fort pour le développement économique et l'attractivité du territoire.

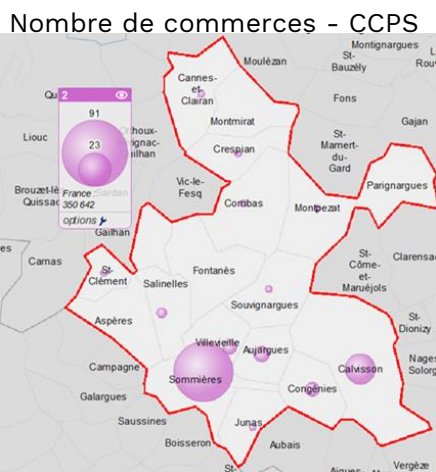
### Enjeux pour demain :

- Insérer le territoire dans la dynamique des métropoles avoisinantes pour articuler déplacement via la route et réseaux de transport en commun des 2 agglomérations (raboutement, pôles multimodaux...).
- Rattraper le retard / ne surtout pas accentuer le retard en matière de couverture numérique et télécommunication : être acteur / aiguillon auprès des collectivités et autorités compétentes
- Favoriser les mobilités des personnes âgées avec un service de transport à la personne comme de nombreuses communes le souhaitent
- Participer à la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre et à la transition énergétique.

# Commerces et services à la personne

## Des activités commerciales fortement concentrées

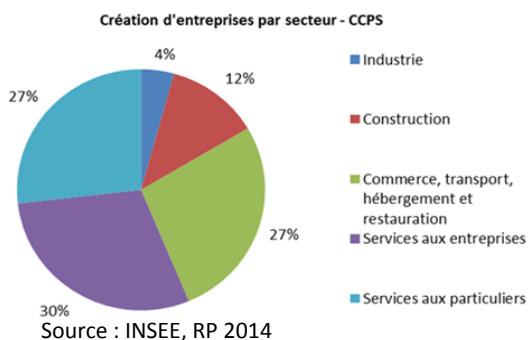
Le périmètre compte 8 grandes surfaces concentrées dans les villes centres et bourgs intermédiaires. Les services commerciaux de première nécessité sont concentrés dans les villes centres. Les services commerciaux secondaires sont diversifiés mais fortement concentrés: 76 commerces secondaires, dont 55 présents à Sommières et 11 à Calvisson. L'offre de commerces ambulants à destination des personnes est peu mobile.



Source : Géoclip 2012, France par communes

## Le secteur de services à la personne : une part importante de l'activité sur le territoire de la CCPS

Sur le territoire du Pays de Sommières, 56% des entreprises créées en 2016 sont des entreprises de service contre 51% sur la région Occitanie. Les services aux particuliers représentent 27% des créations d'entreprises sur le territoire en 2016. Il s'agit donc d'une activité en croissance.



### Enjeux pour demain

- Nécessité de réfléchir à l'accessibilité aux commerces de 1ère nécessité pour les personnes exclues de la mobilité
- Structurer un maillage territorial de commerces accessibles

## Santé et médico-social

Une offre de santé centrée sur le paramédical et concentrée sur Calvisson et Sommières.

### Une disponibilité importante en prestataires paramédicaux

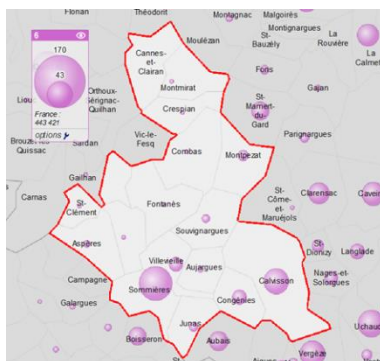
Au sein du territoire on compte 48 travailleurs paramédicaux dont 25 kinésithérapeutes (dont 9 à Sommières et 6 à Calvisson) et 14 Orthophonistes (dont 8 à Sommières).

### Un taux de couverture en médecin faible

La CC compte seulement 16 médecins pour 10 000 habitants contre 22 médecins pour 10 000 habitants dans le Département. On note une absence de médecins dans 13 des 18 communes. Cependant l'offre environnante (territoires voisins, agglomérations) permet de palier cet état. Le besoin le plus important porte en fait sur la médecine de garde (soirée, week end) qui est quasiment absente du territoire.

Un projet de maison de santé est en cours sur la ZAC de Calvisson. Elle viendra compléter l'offre et pourrait répondre pour partie aux besoins en matière de médecine de garde.

#### Etablissements de santé et personnel médical



Source : Géoclip 2012, France par communes

### Une présence de services aux personnes âgées

Le territoire recense 3 maisons de retraite ainsi que 3 services à domicile, localisés à Sommières et Calvisson mais rayonnant sur le territoire. Cette offre apparaît satisfaisante aujourd'hui, considérant que l'organisation sociologique du territoire offre des solutions pour de nombreuses personnes âgées (présence des familles).

#### Enjeux pour demain

- Globalement, une offre de soin qui semble accessible mais repose en grande partie sur les territoires environnants
- Une carence en termes de praticiens d'urgence et de garde les week-ends.



## Action sociale

---

### Deux centres socioculturels à Sommières et Calvisson et le chantier d'insertion « valorisation de l'espace rural et sauvegarde du patrimoine ».

La CC a passé une convention avec l'association CALADE (23 salariés, existe depuis 20 ans) pour la gestion de deux centres socioculturels à Sommières et Calvisson et le chantier d'insertion « valorisation de l'espace rural et sauvegarde du patrimoine ».

4 axes majeurs de la politique soutenue par la CCPS ont été retenus :

- développer sur le territoire une animation participative ;
- développer l'animation collective avec et pour les familles ;
- soutenir les personnes dans leur parcours de vie et favoriser les solidarités ;
- animer un espace d'innovations sociales en lien avec les problématiques du territoire

On peut par ailleurs noter le conventionnement de l'association ARCOUS.

### Le Relai Emploi: colonne vertébrale de l'action sociale pour la CCPS

Cette structure permet à la CCPS de travailler avec la Mission Locale Jeunes et l'association CALADE, ainsi que les partenaires habituels (Pôle Emploi, chambres consulaires, CAF, ...).

Près de 500 demandeurs d'emploi y ont été accueillis en 2016.

Des forums de l'emploi sont régulièrement organisés. A celui de mai 2018, une vingtaine d'employeurs ont proposé 54 offres d'emplois pour 142 postes : 95 embauches ont été concrétisées à la suite de cet évènement.

### Enjeux pour demain :

- Renforcer la coordination entre les communes et la CC pour couvrir les besoins prioritaires et réécriture en cours du projet social de Calade pour la période 2018/2022.
- Poursuivre et amplifier le lien entre les actions d'insertion et les entreprises / activités économiques du territoire.





## Politique culturelle et sportive

---

### Une offre qui apparaît assez dense

La CCPS apporte un soutien à quelques associations, souvent en lien avec des manifestations. Par ailleurs, elle joue un rôle majeur à travers :

- L'enseignement musical via l'école de musique communautaire
- L'animation du réseau de lecture publique : mise en réseau des médiathèques & bibliothèques du territoire, mise en place d'un passe biblio, contrat territoire lecture, nombreux spectacles dans les bibliothèques.

Le territoire présente un tissu associatif relativement dense et dynamique qui permet de proposer une diversité d'activités, en particulier en matière de loisir et culture et une offre de spectacles et manifestations conséquente, notamment en matière de musique (Jazz à Junas, Festival de musique classique Villevieille et Salinelles, Jazz Corner café, Trad'hivernals, festival de musique occitane...), en matière de street art (association de street art « Alternativ'kulture », nombreux artistes graffeurs locaux, galerie d'art fresque et povera à Sommières) ou encore autour de la culture Taurine, dont la dynamique se transmet de génération en génération.

Par ailleurs la métropole Montpellieraine et l'agglomération Nîmoise proposent une offre culturelle étoffée et diversifiée qui reste accessible géographiquement.

### Une offre en équipements assez dispersée et de gestion communale

En matière d'équipements, l'offre apparaît standard – non spécialisée et est relativement dispersée sur le territoire (foyers communaux, salles communales) à l'exception de Sommières et Calvisson qui offrent une diversité d'équipements plus spécialisés.

En revanche il existe peu d'équipements spécifiques, en particulier d'équipements couverts (salles de sport, piscine). On note toutefois que l'ouverture du Lycée de Sommières supposera la construction d'une salle omnisport supplémentaire dont le portage n'est pas défini à ce jour.

#### Enjeux pour demain

- Organiser une réflexion, avec les communes sur un maillage territorial des équipements existants
- Affirmer une stratégie claire de soutien aux associations ou manifestations sur la base de critères précis au regard des besoins du territoire et de l'offre existante

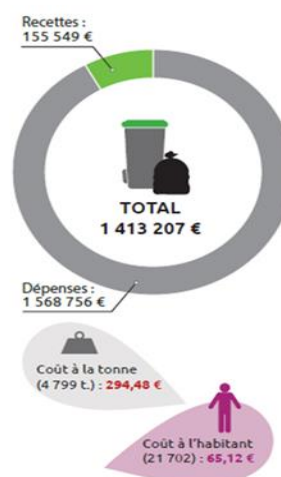
## Environnement et développement durable

### Collecte et traitement des ordures ménagères : un service performant mais des déchetteries concentrées au sud.

En 2016, le service des déchets du Pays de Sommières recensait un taux de 221,15 kg d'ordures ménagères par habitant, pour une moyenne nationale OM en 2013 : 277/hab.

Un service toutefois relativement onéreux puisque le ramassage et le traitement des ordures ménagères s'élevait à 65,12€ par habitant en 2016.

Deux déchetteries sont présentes sur le territoire (Sommières et Villevieille) et une nouvelle est à construire à Calvisson.



Source: rapport annuel 2016 CC Pays de Sommières

### L'organisation de la compétence GEMAPI : un enjeu fort

Un territoire fortement soumis au risque inondation, en particulier pour les communes situées au sud de la communauté de communes qui nécessite une articulation forte des compétences gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations mais également une vision prospective à l'échelle de l'ensemble du bassin versant.

### Des paysages et un cadre naturel à préserver

Un cadre naturel riche à préserver avec 10 sites classés ZNIEEF (type I ou II) et 6 communes du territoire concernées par le droit de préemption du département pour la préservation d'un espace naturel sensible ; le Ripisylve du Vidourle.

#### Enjeux pour demain

- Concilier la préservation des espaces naturels et la stratégie de déploiement urbain tout en préservant l'identité du territoire
- Adapter le développement urbain de la CC aux contraintes naturelles, et en particulier au risque d'inondations

## FOCUS : ENJEUX MAJEURS A RELEVER SUR LE TERRITOIRE DU PAYS DE SOMMIERES

Située aux portes de deux grands pôles attractifs que sont Nîmes et Montpellier, la Communauté de communes du Pays de Sommières apparaît comme un territoire de plus en plus attractif pour sa qualité de vie.

Il est de plus en plus plébiscité par des ménages avec enfants, appartenant à des classes socio-professionnelles intermédiaires et parfois supérieures. En effet, depuis une vingtaine d'années, le territoire s'est développé **sur un modèle pavillonnaire**. S'il a permis d'accueillir une population jeune sur le territoire, il menace désormais le renouvellement démographique. Le territoire est effectivement marqué par un grand nombre de grands logements, majoritairement en propriété privée ainsi que par des prix du marché qui se situent en partie au-dessus de la moyenne départementale et rendent plus difficile l'accès au logement des catégories de ménages les moins aisées.

Cette dynamique démographique n'est pas sans conséquence sur **le fonctionnement sociétal du territoire**, avec un lien social qui tend à se diluer, ou qui ne se crée pas avec les nouveaux arrivants. Par ailleurs, la **préservation du cadre de vie et des espaces naturels** est une priorité de la Communauté de communes, qui doit être conciliée avec le déploiement de politiques d'attractivité du territoire.

L'attractivité doit également être envisagée au regard des équipements structurants et en particulier des **réseaux de transports et de télécommunications**. A ce jour, le territoire est toujours relativement enclavé, physiquement et numériquement. Or ces difficultés sont éprouvées au quotidien par ses habitants et se révèlent être des enjeux majeurs, partagés par l'ensemble des acteurs.

Ces réseaux doivent également être envisagés comme un levier d'attractivité dans le cadre d'une stratégie globale de développement économique.

En effet, la Communauté de communes présente une faible concentration de l'emploi, la **majorité des habitants travaillant sur un autre territoire**, en particulier à Montpellier ou à Nîmes et dans une moindre mesure Alès et Lunel. Plus particulièrement, le **tissu commercial** est aujourd'hui **peu dense**, avec des territoires qui ne présentent plus de commerces, pas même de commerce de première nécessité. Le maintien des commerces en centre-bourg et plus largement le dynamisme économique posent véritablement question, en particulier au regard des transports et des difficultés que cela occasionne.





La CCPS est par ailleurs **responsable de nombreux équipements et services aux personnes et aux familles** : service des écoles maternelles et élémentaires, établissements d'accueil de jeunes enfants, école de musique, réseau de lecture publique, convention avec les centres sociaux, soutiens aux activités culturelles ou de loisir. Si le territoire apparaît aujourd'hui correctement doté, il s'agit désormais d'anticiper les évolutions démographiques et leurs impacts sur ces équipements et services.

Cela peut se traduire à travers une stratégie de moyen et long terme afin de conserver un niveau de services qui permettent de maintenir les qualités résidentielles du territoire.

Enfin, l'organisation du territoire de la CCPS repose sur deux pôles majeurs que sont Sommières et Calvisson. Si cette dernière est aujourd'hui la commune la plus peuplée et connaît une croissance très forte, **Sommières reste le pôle majeur du territoire** en matière de services, de commerces, d'équipements et en est le marqueur identitaire.

L'ensemble de ces éléments nous permettent aujourd'hui de poser un regard sur l'avenir du territoire et sur ses possibilités d'évolution / d'ambition. La stratégie présentée ci-dessous propose une vision de ce que pourrait être le territoire grâce à une dynamique proactive de la collectivité, au travers de différents leviers d'action. L'accent mis sur le développement économique conduit à une priorisation des politiques publiques et des moyens affectés par la CCPS.

Ainsi, cette stratégie tient compte des **compétences actuelles** de la CCPS et **d'évolutions possibles** (prise de nouvelles compétences) ainsi que du rôle que l'intercommunalité peut jouer auprès d'autres collectivités compétentes, en jouant un **rôle de propositions voire de lobbying**



# Stratégie de développement



# Un développement économique innovant qui valorise et renforce les qualités résidentielles du territoire

---

## Ambition

Cette stratégie vise à développer de manière raisonnée le tissu économique du territoire, en s'appuyant en particulier sur le développement de petites et moyennes entreprises, fondé en particulier sur une économie non présenteielle.

En effet, au regard des caractéristiques du territoire (relatif enclavement, faibles disponibilités foncières...), il est proposé une politique d'accompagnement des porteurs de projet innovants, dont les facteurs clés d'implantation diffèrent ou dont les besoins en locaux / fonciers sont modestes.

Il s'agit donc de cibler ces petites entreprises pour lesquelles le choix d'implantation résulte aussi bien de facteurs économiques que de facteurs personnels / familiaux afin de renforcer l'attractivité du territoire et d'accompagner le développement de celles déjà présentes sur le territoire. Le développement économique s'appuiera également sur le secteur du tourisme comme levier de développement d'activités, en s'appuyant sur les atouts et opportunités valorisables du territoire.

Pour cela, la Communauté de communes doit développer une politique volontariste, en organisant l'accueil de porteurs de projets et de leurs familles, en valorisant en particulier les atouts résidentiels du territoire comme étant le véritable élément différenciant vis-à-vis des territoires environnants.

Autrement dit, il s'agit d'accueillir des créateurs d'activités et de favoriser leur implantation dans le Pays de Sommières, en misant sur leur envie de vivre dans le territoire et parce que leur activité est moins dépendante des facteurs classiques d'implantation (accessibilité, coût du foncier...) ; cela en leur proposant des solutions innovantes et à coût maîtrisé pour la collectivité.

Cependant, cette stratégie ne serait rien, et ne serait pas possible sans affirmer et cultiver les qualités de vie du territoire. Ainsi, il s'agit également de maintenir, voire renforcer les facteurs d'attractivité résidentielle du territoire, en particulier à travers les services aux familles et le développement culturel.

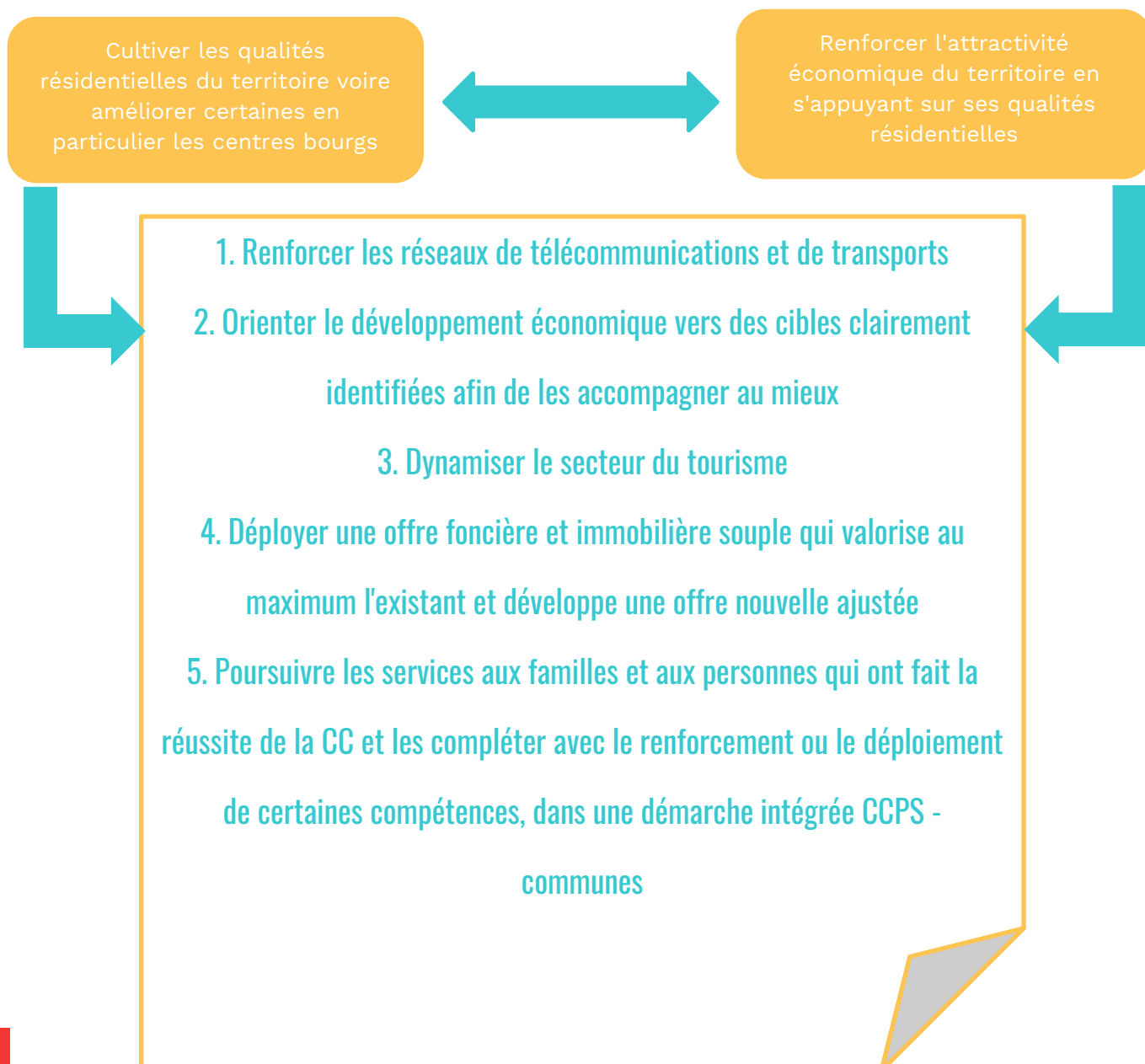
## Les axes majeurs de la stratégie : des inflexions et des évolutions qui s'inscrivent dans l'histoire de la CCPS

Les axes stratégiques présentés dans les pages qui suivent traduisent d'une part des orientations nouvelles qui supposent des évolutions ou des inflexions dans l'intervention de la CCPS, ce qui se traduit par des actions nouvelles ou différentes.

D'autre part, certaines orientations et de nombreuses actions s'inscrivent dans le prolongement de l'intervention de la Communauté de Communes.

Il convient ici de préciser que de nombreuses compétences de la CCPS seront maintenues dans leurs modalités actuelles. Ce n'est pas qu'elles soient considérées comme secondaires, mais simplement qu'elles ne présentent pas d'enjeux particuliers à traiter dans le cadre du présent projet de territoire. C'est en particulier le cas pour le secteur environnement et le service public d'élimination des déchets ou encore l'administration du droit des sols.

La stratégie est ainsi déclinée à travers 5 orientations complémentaires, certaines d'entre-elles étant composées de plusieurs axes.



## Renforcer les réseaux de télécommunications et de transports

Au regard de la situation du territoire en matière de télécommunication, en particulier d'accès internet, l'amélioration à court terme et la généralisation à long terme sont des axes prioritaires, sans lesquels le développement économique du territoire ne sera pas possible.

Il convient de noter que cela permettra également de conforter, voire renforcer, l'attractivité résidentielle du territoire.

Par ailleurs la mobilité quotidienne est un enjeu majeur qui doit être pris en compte par la CCPS dans ses réflexions et son action institutionnelle.

**Objectif : favoriser l'attractivité** du territoire en améliorant les **réseaux de télécommunications** et en accélérant le **déploiement du très haut débit** sur le territoire

Il s'agit d'une étape indispensable dans le déploiement de ce scénario



**Adopter une démarche volontariste sur le déploiement du très haut débit dans le cadre du Schéma Départemental d'Aménagement Numérique ou proposer des solutions alternatives à court terme**

Le très haut débit est indispensable aujourd'hui pour tout territoire péri-urbain. La Communauté de communes devra donc s'assurer d'un déploiement des plus rapides, dans le cadre du SDTAN, ou à défaut proposer des solutions alternatives locales à court terme aux porteurs de projets.

**Développer des aménagements connectés aux réseaux de transport des agglomérations avoisinantes (pôle d'échange, parking de covoiturage...)**

Il s'agit en particulier de s'appuyer sur une politique d'aménagement volontariste, notamment via l'aménagement de parking de covoiturage par exemple, de pôles d'échanges multimodaux en lien avec les gares TER ou encore de permettre une amélioration des principales lignes de transports en commun à destination de Nîmes ou Montpellier.



## Un développement économique qui s'appuie sur des cibles clairement identifiées et articule projet économique et projet de vie

Cette politique prend appui en premier lieu sur la structuration d'un accueil et d'un accompagnement à destination des porteurs de projets qui permette de murir à la fois le projet économique (faisabilité, statut, locaux, partenaires...) et le projet de vie (lieu de vie, scolarité des enfants, loisirs...) mais également sur la promotion du territoire en tant que tel, auprès des relais d'information, prescripteurs. Elle vise également à accompagner le développement des entreprises locales et leurs besoins divers (recrutement, stratégie, marketing...) en les associant aux partenaires institutionnels et associatifs.

**Objectif** : axer le développement économique du territoire vers **des porteurs de projets innovants**, qui développent des activités en valorisant les qualités résidentielles du territoire

AXE

1

### Affirmer une politique d'accueil d'entreprises unipersonnelles ou TPE, à destination d'autoentrepreneurs en s'appuyant sur un marketing territorial fort

Il s'agit de cibler particulièrement les entreprises unipersonnelles ou TPE, en priorité dans les secteurs du tertiaire, de l'économie sociale et solidaire, de l'agriculture et de la viticulture, des circuits-courts alimentaires ou non, de l'artisanat ou du médico-social. L'objectif est donc de renforcer l'image et l'attractivité de la Communauté de communes au travers d'un marketing territorial fort et d'être en capacité de prendre en compte également le projet familial pour les informer de l'offre du territoire, les aiguiller vers les bons interlocuteurs, faciliter leur arrivée dans le territoire...).



## Déployer un dispositif d'accompagnement des entreprises du territoire et de porteurs de projets externes afin d'articuler projet économique et projet de vie, en structurant un réseau de partenaires institutionnels et associatifs



Les partenaires institutionnels et associatifs à mobiliser sont les suivants : chambre des métiers et de l'artisanat, chambre de commerce et d'industrie, chambre d'agriculture plateforme d'initiative locale Initiative Gard mais également le PETR (dans le cadre de ses recherches de financement – subventions européennes) et les associations spécialisées sur le retour à l'emploi ou l'insertion (pour leurs besoins en recrutement). En complément, ce réseau pourra proposer aux porteurs de projets externes de les accompagner dans leurs démarches auprès des services aux personnes, aux familles (EAJE, scolarité, sports et loisirs...).



## Renforcer les liens de proximité avec les acteurs locaux

Il s'agit de poursuivre et intensifier les échanges avec les acteurs du territoire (club d'entreprises, unions commerciales ou artisanales, associations intervenant dans l'insertion économique telle que CALADE, acteurs de l'économie sociale et solidaire, porteurs de projets...) afin de connaître finement leurs projets de développement et leurs besoins.

# Le secteur du tourisme : un levier à valoriser dans le cadre du développement économique

**Objectif** : structurer et renforcer les **réseaux d'acteurs du tourisme** afin de stimuler les retombées économiques sur le territoire

AXE

1

**Stimuler l'offre touristique et la rendre plus visible à travers des produits ciblés, thématiques**

Un travail étroit avec les acteurs du tourisme permettra de construire et proposer des séjours types, en fonction des publics cibles à développer (familles en particulier, activités de pleine nature, clientèle étrangère...). Portés par la Communauté de communes ou par les acteurs privés eux-mêmes, ces pass doivent permettre de rendre l'offre visible et d'optimiser les retombées économiques du tourisme sur le territoire.

**Valoriser et renforcer la variété des patrimoines matériels et immatériels du Pays de Sommières (vestiges romains, patrimoine bâti, œnotourisme, culture taurine...)**

AXE  
2

Cet axe doit être mis en œuvre en relançant et confortant les actions avec les différents partenaires (PETR, CC, OT communautaire...).

AXE

3

**Renforcer le secteur du tourisme en accompagnant les hébergeurs et restaurateurs dans leurs démarches de classement / de labélisation**

Cet accompagnement paraît nécessaire en raison du faible taux de professionnalisation des acteurs de l'hôtellerie et de l'hébergement sur le territoire. Par ailleurs, cela favorisera l'attractivité de la CC.

## Foncier et immobilier économique : une priorité pour une offre immobilière souple et valorisant l'existant

La politique de développement économique, à destination des TPE et PME doit également prendre appui sur une offre foncière ou immobilière adaptée. La Communauté de communes a d'ores et déjà mobilisé son action sur cette thématique à travers la création de ZAE plutôt orientées PME et entreprises de taille intermédiaire (ETI). Cependant, à court terme, elle dispose de peu de foncier disponible et ce type d'offre ne répond pas aux besoins des cibles retenues pour le développement du territoire (TPE / PME).

L'objectif ici n'est donc pas de proposer une politique de développement économique assise sur une offre foncière et la création de zones d'activités mais au contraire de miser sur l'offre en locaux professionnels, de taille plutôt modeste, pour attirer des créateurs de TPE.

La stratégie requiert donc de positionner des moyens de fonctionnement supplémentaires au service développement économique, à la CCPS ou en lien avec le PETR, en particulier au travers du recrutement de 1,5 ETP environ mais également d'orienter une partie de la capacité d'investissement de la Communauté de communes sur cette compétence.

**Objectif : requalifier et valoriser l'existant** en particulier en **centre-bourgs et développer une offre complémentaire** afin de proposer des locaux peu onéreux et adaptés aux cibles du développement

AXE

1

### **Structurer et procéder au recensement de l'offre en locaux d'activités existants ou potentiels afin de disposer d'une base de données à proposer aux porteurs de projets**

Il s'agit de valoriser la totalité des potentiels en matière d'accueil d'activité qu'ils relèvent de la maîtrise publique ou privée : tènements fonciers disponibles, locaux industriels et commerciaux vacants... L'objectif est d'alimenter une base de données de biens vacants afin de les proposer aux porteurs de projets type entreprise unipersonnelle / tertiaire et de répondre aux besoins et redynamiser les centres bourgs des communes. Cet observatoire permettra ainsi de répondre plus facilement aux sollicitations de porteurs de projet ou de chefs d'entreprises et de faciliter la concrétisation de leurs projets.

Cet axe de travail sur la vacance des locaux en centre bourg permettra d'accroître l'attractivité économique en palliant à la saturation foncière des zones d'activités. Mais il s'agira également de participer à la revalorisation des centres bourgs du territoire. Il permet donc d'aller au-delà du développement économique en revitalisant les cœurs de village lorsque le potentiel existe

**Créer ou développer des formes innovantes d'immobilier d'entreprise (espace de co-working, pépinière, location longue durée via la maîtrise de l'immobilier par la collectivité...)**

**2**

L'intérêt est d'adapter l'offre d'immobilier d'entreprise aux nouveaux profils de travailleurs que la CC vise à attirer. Il s'agira donc de créer des espaces de travail permettant aux porteurs de projets de développer leur activité depuis leur territoire de résidence.

**3**

**Intégrer une réflexion sur les zones d'activités, le développement d'une nouvelle offre complémentaire adaptée aux cibles et une possible densification des activités afin de maîtriser les dépenses de la collectivité en matière d'aménagement**

L'objectif sera ici de recenser les potentiels en fonciers permettant de répondre aux besoins des PME et ETI. Il s'agira également de poursuivre une réflexion sur la densification des activités.

# Maintenir et renforcer la qualité de vie dans le Pays de Sommières

Dans une perspective de développement territorial, la Communauté de communes poursuivra donc ses activités sur ses compétences historiques et complémentaires, en particulier afin de proposer des services et équipements aux familles et aux personnes adaptés aux évolutions sociétales et démographiques du territoire.

Il s'agit également de poursuivre les politiques et services en matière de culture et de loisirs, en matière d'environnement (service public d'élimination des déchets, gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations, aménagement de l'espace et paysages...).

A travers ces axes, il s'agit bien de conforter et continuer à améliorer les qualités résidentielles du territoire, son art de vivre, et par conséquent son attractivité globale.

**Objectif :** Poursuivre l'exercice des compétences qui ont fait la réussite de la Communauté de communes et les compléter avec le renforcement ou le déploiement de certaines compétences, dans une démarche intégrée Communauté de communes - communes



## Poursuivre les actions sur les compétences historiques de la Communauté de communes

Le développement économique de la CC ne doit pas se faire au détriment de ses compétences historiques telles que l'environnement, la culture, le scolaire, l'ALSH, la petite enfance, le traitement des déchets et l'assainissement au risque de détériorer la qualité de service de son territoire.

## Anticiper les dynamiques démographiques et dimensionner les services à destination des nouveaux habitants en prenant en compte les impacts sur les services gérés par la CCPS et les équipements



La CCPS gère différents services et équipements : écoles, EAJE, ALSH, école de musique... Il s'agit en particulier de mieux gérer les besoins en termes de nombre de places et d'organisation des services et de prévoir de manière anticipée les investissements nécessaires, dans une logique de programmation pluriannuelle des investissements. Cela suppose une articulation étroite entre la CCPS et les communes pour partager les projets et orientations, en particulier en matière d'urbanisme et de production de logements. Cette réflexion devra être conduite de manière fine pour tenir compte des dynamiques particulières (nord du territoire qui croît et reste assez jeune, sud qui croît moins et est moins jeune).

**AXE  
3**

**Construire une vision partagée CCPS et communes de l'armature en équipements sportifs, de loisirs du bloc local afin d'optimiser leur utilisation, dans une approche supra-communale.**

Les écarts de développement au nord et au sud du territoire invitent la CC à mener une réflexion sur la présence et l'utilisation des équipements sportifs au sein de son périmètre et sur l'évolution des besoins de la population.

**Renforcer le rôle de la culture et des arts dans l'attractivité résidentielle du territoire**

**AXE  
4**

Il s'agit ici de « cultiver » un secteur qui est déjà bien présent à travers de nombreuses associations et quelques entreprises spécialisées (lutherie, équipements musiques actuelles) et de lui permettre de rayonner encore davantage pour affirmer la singularité du Pays de Sommières dans son environnement.

Particulièrement, les secteurs des musiques (notamment actuelles), de l'art contemporain et du street art présentent une densité d'acteurs intéressante.

**AXE  
5**

**Renforcer la proximité avec les habitants et acteurs associatifs du territoire en développant progressivement des temps de consultation, d'échanges et de concertation avec eux**

Les échanges entre ces différents acteurs permettront d'apporter une plus grande cohérence entre l'action politique des élus et les besoins du territoire.



# Plan d'action



## Préambule

Le plan d'action décline la stratégie présentée dans les pages précédentes. Ainsi, orientation par orientation et axe par axe sont présentées les actions à mettre en place. Au-delà de cette structuration, deux grandes catégories d'actions ont été identifiées :

- Les actions à mettre en place à court terme, c'est-à-dire d'ici début 2020, fin de l'actuel mandat
- Les actions dont la mise en œuvre est à moyen terme, c'est-à-dire au plus tôt mi 2020, dans le cadre du futur mandat.

Afin de conserver la cohérence d'ensemble au regard de la stratégie, les deux catégories d'actions sont organisées par orientation et par axe. Ainsi une même orientation peut comprendre des actions de court terme et d'autres de moyen terme. C'est le cas spécifiquement de l'Orientation N°4 qui porte sur le foncier et l'immobilier économiques.

## Actions à court terme

### Orientation 1 : Renforcer les réseaux de télécommunications et de transports

*Objectif : favoriser l'attractivité du territoire en améliorant les réseaux de télécommunications et en accélérant le déploiement du très haut débit sur le territoire*

**Axe 1.1 : Adopter une démarche volontariste sur le déploiement du très haut débit dans le cadre du Schéma Départemental d'Aménagement Numérique ou proposer des solutions alternatives à court terme**



**Porter les intérêts du territoire dans le cadre du SDTAN afin de s'assurer d'être un des premiers territoires à obtenir le déploiement du haut débit sur le territoire.**

#### **Étapes :**

- Prendre connaissance de l'avancement du SDTAN et de ses orientations concernant le territoire du Pays de Sommières
- Arrêter les axes prioritaires pour la CCPS à négocier avec le CD 30 (phasage, calendrier,...)
- Rencontrer le CD 30 afin de faire part des enjeux
- Utiliser son influence auprès de ces acteurs

Indicateurs de suivi	Indicateurs d'évaluation
Nombre de réunions réalisées	Date d'achèvement du déploiement du très haut débit sur la totalité du territoire

**Poursuivre les démarches en matière d'amélioration du très haut débit dans les ZAE (Calvisson) inscrites dans le contrat de réciprocité et élargir à d'autres zones identifiées comme stratégiques (Arnède...).**

### Etapes :

- Poursuivre les discussions avec Nîmes Métropole et le Préfet
- Définir les zones d'activités à couvrir prioritairement (Arnède, ...)
- Négocier les moyens financiers dans le cadre du contrat de réciprocité

Indicateurs de suivi	Indicateurs d'évaluation
	Nombre d'entreprises desservies en très haut débit fin 2019.

### ACTION

1.1.3

**Proposer des alternatives transitoires pour les entreprises et porteurs de projet. L'objectif est de pallier un éventuel déploiement tardif du haut débit sur le territoire**

### Etapes :

- Sur la base du phasage de déploiement du THD prévu par le SDTAN, après négociation avec le CD 30 (Cf. action 1.1.1), rechercher des solutions alternatives transitoires à mettre en place permettant d'assurer un débit répondant aux attentes des acteurs économiques (satellite, 4G fixe, WiMax...), en mobilisant les services du CD 30
- Sélectionner des secteurs névralgiques sur lesquels la CC déploiera des solutions transitoires (bourgs centres à retenir, zones d'activités / zones artisanales).
- Recherche des prestataires.

Indicateurs de suivi	Indicateurs d'évaluation
Nombre de partenariats avec des fournisseurs internet	Date de déploiement des réseaux 4G et 5G

### ZOOM IMPACTS FINANCIERS A COURT TERME :

Moyens	Affectation	Montant total
Etudes	Etudes alternatives à la fibre	10 000€
Investissements	Développement des TIC	A voir

**Axe 1.2 : Développer des aménagements connectés aux réseaux de transport des agglomérations avoisinantes (pôle d'échange, parking de covoiturage...)**

**Porter les intérêts de la Communauté de communes auprès de la Région, des deux départements du Gard et de l'Hérault et des deux pôles urbains**



**Etapes :**

- Organiser des réunions avec la Région, les Départements du Gard et de l'Hérault et les deux pôles urbains afin de trouver des réponses communes aux enjeux de mobilité quotidienne entre le territoire de la CC et les pôles urbains
- Construire avec Nîmes Métropole une stratégie de mobilité quotidienne dans le cadre du contrat de réciprocité en cours d'élaboration (parkings covoiturage, liaison bus)
- Engager une réflexion avec Montpellier Métropole
- Identifier les travaux prioritaires (parking covoiturage)

Indicateurs de suivi	Indicateurs d'évaluation
Nombre de réunions réalisées avec la Région et les Départements. Nombre de réunions avec Nîmes métropole Nombre de réunions avec Montpellier métropole Nombre de places réservées au covoiturage	Taux d'utilisation des parkings de co-voiturage Fréquentation des lignes de car interurbain

**ZOOM IMPACTS FINANCIERS A COURT TERME :**

Moyens	Affectation	Montant total
Investissements	Aménagements relatifs à la mobilité : parking co-voiturage, PEM	Financement en cours de définition (contrat de réciprocité, Région).



1.2.2

**Suivre l'avancement des études, accompagner le portage auprès de la Région des projets de pôles d'échanges multimodaux (Sommières et Calvisson)**

**Etapes :**

- Suivre les études de la Région
- Réaliser un calendrier avec des dates butoirs pour les études à mener
- Identifier les aménagements multimodaux à réaliser.

Indicateurs de suivi	Indicateurs d'évaluation
Suivi du calendrier Nombre de réunions réalisées avec la Région	Fréquentation des lignes de bus et des pôles d'échange Evolution de la part modale des véhicules individuels motorisés.

## Orientation 2 : Un développement économique qui s'appuie sur des cibles clairement identifiées qui articule projet économique et projet de vie

Objectif : axer le développement économique du territoire vers des porteurs de projets innovants, tout en valorisant les qualités résidentielles du territoire

### Axe 2.1 : Affirmer une politique d'accueil d'entreprises unipersonnelles ou TPE, à destination d'autoentrepreneurs en s'appuyant sur un marketing territorial fort



**Cibler les autoentrepreneurs (entreprises unipersonnelles ou TPE), en particulier dans les secteurs tertiaires, agricoles et viticoles, de l'économie sociale et solidaire, des circuits-courts ou bio mais aussi de l'artisanat ou du médico-social), créateurs d'activités tertiaires innovantes afin qu'ils viennent s'installer sur le territoire**

#### Etapes :

- Réunir les partenaires / acteurs intervenant dans la création d'activité afin d'identifier les cibles prioritaires au regard des demandes des porteurs de projets
- Mieux cerner les potentiels du territoire / les secteurs à privilégier, en partenariat avec les partenaires de la CCPS.
- Arrêter des cibles prioritaires

Indicateurs de suivi	Indicateurs d'évaluation
Nombre de partenaires / acteurs impliqués dans la démarche	Pertinence et précision des secteurs d'activité identifiés avec les partenaires.

**Valoriser et promouvoir le territoire au travers des actions de communication et d'information en particulier à destination de ces publics cibles**



**Etapes :**

- Engager une étude pour élaborer la stratégie de promotion adaptée aux cibles retenues.
- Mettre en œuvre le plan d'actions découlant de la stratégie
  - o Communication via Site internet de la CC
  - o Valorisation des réseaux nationaux existants et les médias (Agence France Entrepreneur, Village Magazine, émission de radio Carnet de Campagne, réseau de télécentres, de travailleurs solo...).
  - o Travailler avec les prescripteurs (consulaires, boutiques de gestion...)

Indicateurs de suivi	Indicateurs d'évaluation
Nombre de plaquettes / documents dédiés à la promotion du territoire  Fréquentation de la page internet de la CC dédiée à l'information des publics cibles  Nombre de rencontres organisées avec ces acteurs	Nombre de contacts de porteurs de projets  Nombre d'entreprises créées suite à cette communication

**ZOOM IMPACTS FINANCIERS A COURT TERME :**

Moyens	Affectation	Montant total
Etudes	Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de promotion et des actions	30 000€

## Renforcer la visibilité économique du territoire à travers des manifestations

### Étapes :

- Créer des plaquettes d'informations dédiées à la manifestation « le prix de la TPE »
- Créer de nouvelles manifestations (rencontres de l'économie) afin de renforcer la visibilité du territoire
- Susciter de nouveaux partenariats

Indicateurs de suivi	Indicateurs d'évaluation
Nombre de plaquettes d'informations dédiées à la communication du prix de la TPE	Nombre de partenariats
Nombre de rencontres organisées avec les acteurs de l'économie	Fréquentation des manifestations organisées
	Nombre de contacts / prospects issus des manifestations.

**Axe 2.2 : Déployer un dispositif d'accompagnement des entreprises du territoire et de porteurs de projets externes afin d'articuler projet économique et projet de vie, en structurant un réseau de partenaires institutionnels et associatifs**



**Développer un réseau d'accueil et d'accompagnement de porteurs de projets afin de les conseiller à la fois sur leur projet d'activité et dans leur projet de vie**

**Etapes :**

- Prendre appui sur les méthodologies existantes d'accueil de nouvelle population pour structurer une démarche locale
- Recenser l'ensemble des partenaires actuels ou potentiels intervenant dans l'accompagnement des entreprises
- Mobiliser les ressources internes à la CCPS pour structurer une offre de service en lien avec le projet de vie des porteurs de projet : recherches et démarches auprès des services aux personnes et aux familles (EAJE, scolarité, sports et loisirs...).
- Rencontrer les partenaires et les réunir pour construire et mettre en œuvre un réseau d'accueil et d'accompagnement cohérent :
  - o Institutionnels
    - Chambre des métiers et de l'artisanat
    - Chambre de commerce et de l'industrie
    - Chambre d'agriculture
    - Plateforme d'initiative locale Initiative Gard
  - o PETR
  - o Associations spécialisées dans le retour à l'emploi et l'insertion
- Construire un parcours d'accompagnement des projets d'activités et projet de vie et identifier qui intervient à quelle étape.
- Formaliser les partenariats / établir des conventions

Indicateurs de suivi	Indicateurs d'évaluation
Nombre de réunions réalisées avec les acteurs institutionnels	Date de concrétisation d'un partenariat avec ces acteurs
Nombre de rencontres organisées	Nombre de projets réalisés - aboutis / nombre de personnes accompagnées

## Soutenir les projets de création d'entreprises et accompagner les autres dans leurs projets

### Etapes :

- Continuer à soutenir les investissements des porteurs de projets dans le respect du schéma régional de développement économique, à travers le programme européen Leader porté par le PETR
- Communiquer sur le dispositif
- Accueillir les porteurs de projet et les aider dans le montage de leur dossier
- Suivre les dossiers et leur mise en œuvre.

Indicateurs de suivi	Indicateurs d'évaluation
Nombre de projets soutenus Nombre d'investissements soutenus Nombre de projets novateurs	Nb d'entreprises créées Nb d'emplois créés.

### ZOOM IMPACTS FINANCIERS A COURT TERME :

Moyens	Affectation	Montant total
Autres moyens de fonctionnement	Financement de projets économiques dans le cadre du programme Leader, dont inclusion sociale.	12 500€/an de cofinancement net de la CCPS.

## Axe 2.3 : Renforcer les liens de proximité avec les acteurs du territoire

**Poursuivre et amplifier les rencontres et auditions des différents acteurs et partenaires socio-économiques dans le cadre des commissions d'élus pour créer une réelle proximité avec le territoire et faciliter l'accompagnement des porteurs de projets. Cela suppose un engagement renforcé des élus.**



### Etapes :

- Organiser des rencontres avec les acteurs et partenaires socio-économiques dans le cadre des commissions d'élus:
  - o Clubs d'entreprises
  - o Unions de commerçants ou artisans
  - o Acteurs de l'économie sociale et solidaire
  - o CALADE et autres acteurs de l'insertion-emploi
  - o Porteurs de projets
- Entreprendre une démarche de communication auprès des élus dans le but de les sensibiliser à l'importance d'une telle démarche

Indicateurs de suivi	Indicateurs d'évaluation
Nombre de rencontres avec les partenaires Nombre de commissions d'élus Nombre d'élus présents aux réunions / commissions	Nombre de projets concertés mis en œuvre

## Orientation 3 : Le secteur du tourisme : un levier à valoriser dans le cadre du développement économique

Objectif : structurer et renforcer les réseaux d'acteurs du tourisme afin de stimuler les retombées économiques sur le territoire

### Axe 3.1 : Stimuler l'offre touristique du territoire et la rendre plus visible à travers des produits ciblés, thématiques

**ACTION**

**3.1.1**

**Renforcer la coordination des acteurs touristiques par une dynamique portée par la Communauté de communes au travers de l'office de tourisme.**

#### Etapes :

- Poursuivre et amplifier l'action de l'OT communautaire en matière de mise en réseau des acteurs socioprofessionnels du territoire
- Organisation de réunions thématiques (gastronomie, pleine nature, patrimoine...) et d'actions de connaissance / découverte de l'offre du Pays de Sommières à destination des acteurs touristiques (logique d'éducteurs) afin que chacun se l'approprié et puisse la promouvoir.

Indicateurs de suivi	Indicateurs d'évaluation
Nombre de réunions organisées entre les acteurs touristiques et l'office de tourisme	Nombre de participants aux réunions Nombre de partenariats entre acteurs du tourisme

*Groupe d'écoliers à l'Office du tourisme*



**Développer des produits / packs adaptés à des publics cibles (familles, pleine nature, patrimoine...) à travers une communication particulière de l'OT et en incitant les partenaires privés à structurer des journées – séjours type qui regroupent les activités de nature, le petit patrimoine, les animations culturelles.**



**Etapas :**

- Entamer une réflexion sur le type de produits à construire en lien avec le PETR qui conduit déjà des actions en matière de patrimoine
- Organiser des rencontres avec des acteurs du tourisme en vue de créer des partenariats
- Mettre en place une communication via le site de l'office du tourisme

Indicateurs de suivi	Indicateurs d'évaluation
Nombre de produits développés à destination du public cible	Fréquentation / achat des produits développés.
Nombre de réunions réalisées avec les partenaires	

**Axe 3.2 : Valoriser et renforcer la variété des patrimoines matériels et immatériels du Pays de Sommières (vestiges romains, patrimoine bâti, œnotourisme, culture taurine...)**

**Relancer, valoriser le partenariat et les actions croisées entre le PETR, la CC et l'OT en matière de patrimoine matériel (château de Villevieille, Château et pont de Tibère, site des Terriers,...) et immatériel tels que culture Taurine, l'œnologie...**



**Etapas :**

- Organiser des réunions de coordination / cadrage entre la CCPS, l'OT et le PETR
- Recenser les actions mises en œuvre ou en projet
- Identifier des actions complémentaires
- Arrêter un programme coordonné et complémentaire.

Indicateurs de suivi	Indicateurs d'évaluation
Nombre de réunions réalisées entre la CC, le PETR et l'OT	



*Pont de Tibère*



*Château de Villevieille*



**Axe 3.3 : Renforcer le secteur du tourisme en accompagnant les hébergeurs et restaurateurs dans leurs démarches de classement / de labélisation**

**ACTION**

**3.3.1**

**Animer le réseau d'hébergeurs et restaurateurs**

**Etapes :**

- Organiser des réunions d'informations afin de sensibiliser les hébergeurs et les restaurateurs aux classements et labels
- Les former sur l'offre touristique du territoire pour les mettre en situation de premiers ambassadeurs touristiques de l'offre du Pays de Sommières
- Faire évoluer la taxe de séjour afin d'inciter les hébergeurs à être labélisés

<b>Indicateurs de suivi</b>	<b>Indicateurs d'évaluation</b>
Nombre de réunions organisées	Date d'évolution de la taxe de séjour
Nombre de labels obtenus	Date d'obtentions des labels

### ZOOM IMPACTS FINANCIERS A COURT TERME :

Moyens	Affectation	Montant total
Humains	0.5 ETP sur de la communication en matière de tourisme et accompagnement démarche de labellisation, voire une mutualisation à l'échelle du PETR.	15 000€ /an



*Arche de Souvignargues*

## Orientation 4 : Foncier et immobilier économique : une priorité pour une offre immobilière souple et valorisant l'existant

Objectif : requalifier et valoriser l'existant en particulier en centre-bourg et développer une offre complémentaire afin de proposer des locaux peu onéreux et adaptés aux cibles du développement

**Axe 4.1 : Structurer et procéder au recensement de l'offre en locaux d'activités existants ou potentiels afin de disposer d'une base de données à proposer aux porteurs de projets**

### ACTION 4.1.1

**Identifier les biens privés à vocation économique ou pouvant être convertis (anciens commerces, logements...), en particulier dans les centres bourgs.**

Cet axe de travail en particulier sur la vacance en centre bourg permettra d'accroître l'attractivité économique du territoire en palliant à la saturation foncière des zones d'activités mais également de revaloriser les centres bourgs du territoire. Il permet donc d'aller au-delà du développement économique en revitalisant les cœurs de village des petites communes, lorsque le potentiel existe.

#### Etapes :

- Structurer et constituer une base de données des biens vacants à proposer aux porteurs de projets, en lien avec les communes, les agences immobilières généralistes du territoire, les agences immobilières spécialisées dans l'immobilier d'entreprise.
- Faire vivre la base de données en l'actualisant à fréquence régulière
- Exploiter la base de données avec les partenaires qui accompagnent les porteurs de projet.

Indicateurs de suivi	Indicateurs d'évaluation
Nb de biens recensés dans la base	Nb de biens ayant trouvé un preneur / ayant permis la création ou le développement d'une activité.

#### ZOOM IMPACTS FINANCIERS A COURT TERME :

Moyens	Affectation	Montant total
Humains	1 ETP catégorie B chargé du développement économique et observatoire locaux	35 000 à 40 000€ pour ETP catégorie B

**Axe 4.2 : Créer ou développer des formes innovantes d'immobilier d'entreprise (espace de co-working, pépinière, location longue durée via maîtrise de l'immobilier par la collectivité...)**

**Développer des formes innovantes d'immobilier d'entreprise**



**Etapes :**

- Développer des locations longues durées afin de proposer des locaux à prix raisonnable aux porteurs de projets

Indicateurs de suivi	Indicateurs d'évaluation
Nombre de locaux en location longue durée	Nb d'activités créées

**ZOOM IMPACTS FINANCIERS A COURT TERME :**

Moyens	Affectation	Montant total
Autres moyens de fonctionnement	Location d'espaces pour mise à disposition de porteurs de projet.	20 000€/an de location



**Favoriser la production de locaux d'activité intégrés à la production de logements, en particulier dans les formes collectives.**

**Etapes :**

- Travailler étroitement avec les communes dans le cadre de la révision de leurs documents d'urbanisme pour fixer des objectifs de production de locaux d'activité
- Favoriser la commercialisation de ces locaux en les intégrant à la base de données et en les proposant aux porteurs de projet.

Indicateurs de suivi	Indicateurs d'évaluation
Nombre de documents d'urbanisme intégrant des objectifs de production de locaux.	Nombre de locaux créés

## Développer une programmation pluriannuelle des investissements en matière de développement économique...

4.2.3

**ACTION**

### Etapes :

- Entamer une réflexion sur les investissements à réaliser à court et moyen termes et les organiser dans une logique pluriannuelle (couveuse d'activités, télécentre, zones artisanales) en précisant les financements possibles, le recours à l'emprunt et l'autofinancement mobilisé.

Indicateurs de suivi	Indicateurs d'évaluation
Date de création du PPI	Maintien des ratios prudentiels pour la collectivité.

**Axe 4.3 : Intégrer une réflexion sur les zones d'activités, le développement d'une nouvelle offre complémentaire adaptée aux cibles et une possible densification des activités afin de maîtriser les dépenses de la collectivité en matière d'aménagement**

**ACTION**

4.3.1

## Suivre au fil de l'eau les besoins en requalification des zones existantes afin de maintenir une qualité de service et une image de marque

### Etapes :

- Elaborer et actualiser un registre descriptif des ZAE communautaires.
- Identifier par anticipation les travaux de renouvellement / réhabilitation (voirie, espaces verts, signalétique)
- Elaborer un planning des travaux
- Intégrer une réflexion sur :
  - o la densification des activités
  - o l'optimisation de l'espace
  - o le nb d'emplois/ha

Indicateurs de suivi	Indicateurs d'évaluation
Elaboration du registre	Evolution du nb d'emplois par ha de ZA.

## Orientation 5 : Maintenir et renforcer la qualité de vie dans le Pays de Sommières

*Objectif : Poursuivre l'exercice des compétences qui ont fait la réussite de la Communauté de communes et les compléter avec le renforcement ou le déploiement de certaines compétences, dans une démarche intégrée Communauté de communes – communes*

### Axe 5.1 : Poursuivre les actions sur les compétences historiques de la Communauté de communes



**Conforter voire améliorer la gestion des compétences historiques de la CCPS telles que l'environnement, la culture, le scolaire, l'ALSH, la petite enfance, le traitement des déchets et l'assainissement.**

#### **Etapes :**

- poursuivre les actions sur ces compétences afin de maintenir la qualité de service du territoire

Indicateurs de suivi	Indicateurs d'évaluation
Cf. indicateurs de suivi déjà en place dans les services	Cf. indicateurs d'évaluation déjà en place dans les services

**Axe 5.2 : Anticiper les dynamiques démographiques et dimensionner les services à destination des nouveaux habitants en prenant en compte les impacts sur les services gérés par la CCPS et les équipements**

**Renforcer la coordination avec les communes sur leurs évolutions démographiques et anticiper leurs impacts sur les services et équipements.**



**Etapes :**

- Créer une commission de travail entre la CCPS et les communes
- Suivre les documents d'urbanismes et les projections démographiques qui en découlent.
- Suivre l'évolution démographique des communes, année par année sur la base des données INSEE et établir des projections sur les inscriptions scolaires et les besoins en petite enfance et enfance jeunesse.
- Organiser en conséquence, et par anticipation, les évolutions des services et les adaptations dans les équipements.
- Intégrer les impacts sur les équipements dans une programmation pluriannuelle des investissements.

Indicateurs de suivi	Indicateurs d'évaluation
Nb de réunions de la commission de travail. Nb de communes traitées en commission.	Nb. de situations d'urgence / de saturations d'équipement.

**ZOOM IMPACTS FINANCIERS A COURT TERME :**

Moyens	Affectation	Montant total
Etudes	Stagiaire / étude schéma équipements	5 000€

**ACTION**  
5.2.2

**Prendre en compte les enjeux de mixité sociale et notamment de logements sociaux dans le cadre du PLH qui entrera en révision sur la période 2019/2020.**

**Etapes :**

- Réunir la commission Habitat afin de préparer la consultation pour recruter un Bureau d'Etude (BE) afin de réviser le PLH (objectifs généraux, niveau de précision attendu, concertation...)
- Organiser et lancer la consultation pour recruter le BE
- Lancer l'étude et mettre en place un groupe de suivi (COFIL) associant élus de la CCPS et des communes.
- Définir les moyens qui seront affectés au plan d'action.

Indicateurs de suivi	Indicateurs d'évaluation
Lancement du marché d'étude Livraison du PLH	Evolution du % de logements sociaux. Evolution du % de logements de petite taille.

**Axe 5.3 : Construire une vision partagée CCPS et communes de l'armature en équipements sportifs, de loisirs du bloc local afin d'optimiser leur utilisation, dans une approche supra-communale.**

**Optimiser les équipements existants, au sein de la CC et en relation avec les intercommunalités voisines (idée de conventionner entre EPCI). Anticiper l'évolution des besoins, qu'ils soient à la hausse ou à la baisse**

**ACTION**  
5.3.1

**Etapes :**

- Elaborer un schéma intercommunal des équipements, avec une dimension prospective qui prenne notamment en compte la dynamique démographique au nord du territoire et le vieillissement relatif au sud
- Ce schéma portera aussi bien sur les équipements communautaires dédiés aux services aux familles (scolaire, EAJE, ALSH, culture et lecture) que sur les équipements sportifs, culturels ou de loisirs communaux

Indicateurs de suivi	Indicateurs d'évaluation
Effectivité de l'élaboration du schéma intercommunal des équipements sportifs et culturels	% d'utilisation des équipements existants. Nombre d'équipements mutualisés sur le territoire

## Axe 5.4 : Renforcer le rôle de la culture et des arts dans l'attractivité résidentielle du territoire

### ACTION

5.4.1

#### Dynamiser le tissu associatif culturel

##### Etapes :

- Animer le réseau associatif
- Engager des actions communes :
  - o Professionnalisation
  - o Acquisition de matériel
- Coordonner les manifestations, programmations et actions

Indicateurs de suivi	Indicateurs d'évaluation
Nombre de partenariats entre les associations	Nombre de manifestations culturelles organisées sur le territoire Fréquentation des manifestations

#### Affirmer et affiner la politique communautaire de soutien au mouvement associatif culturel et artistique

5.4.2

### ACTION

##### Etapes :

- Définir un intérêt communautaire clair et précis
- Développer / pérenniser une offre culturelle sur des cibles précises (enfance, jeunesse, tourisme estival...)

Indicateurs de suivi	Indicateurs d'évaluation
Date de définition de l'intérêt communautaire	Nombre d'offres culturelles sur chacune des cibles précitées

**Accompagner les projets des associations, afin d'en renforcer la faisabilité et la pérennité**

**Etapes :**

- Identifier les besoins et les projets des associations
- Accompagner les associations dans la levée des fonds :
  - o Subventions
  - o Mécénats
  - o partenariats

Indicateurs de suivi	Indicateurs d'évaluation
Nombre d'associations aidées / Nombre de projets soutenus	Fréquentation des projets / associations soutenus Pérennité des projets / associations soutenus à moyen terme.

**Axe 5.5 : Renforcer la proximité avec les habitants et acteurs associatifs du territoire en développant progressivement des temps de consultation, d'échanges et de concertation avec eux**

**Créer des instances de concertation comme un conseil de développement réunissant acteurs associatifs et habitants.**

**Ce conseil permettra d'entendre ces acteurs sur différents projets ou réflexions de la CCPS, sur leurs propres réflexions, idées ou projets et de venir nourrir les travaux et décisions des élus.**

**Etapes :**

- Décision de créer le conseil local de développement, définition de sa composition et des modalités de fonctionnement (collèges, présidence et vice-présidences, animation, règlement, relations avec la CCPS...)
- Mobilisation des acteurs associatifs et appel à manifestation d'intérêt à destination des habitants
- Lancement du conseil de développement puis définition des ordres du jour des séances suivantes

Indicateurs de suivi	Indicateurs d'évaluation
Date de création du conseil Nombre de réunions organisées avec les associations et les habitants	Nb d'avis rendus par le Conseil de développement

## Synthèse : impacts financiers des actions à court terme

Moyens	Affectation	Montant total
<b>Humains</b>	1 ETP catégorie B chargé du développement économique et observatoire locaux	35 000€ à 40 000€ pour ETP catégorie B
	0.5 ETP sur de la communication en matière de tourisme et accompagnement démarche de labellisation, voire une mutualisation à l'échelle du PETR.	15 000€ /an
<b>Etudes</b>	Etude alternative à la fibre	10 000€
	Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de promotion et des actions	30 000€
	Stagiaire / étude schéma équipements	5 000€
<b>Autres moyens de fonctionnement</b>	Location d'espaces pour mise à disposition de porteurs de projet.	20 000€/an de location
	Financement de projets économiques dans le cadre du programme Leader, dont inclusion sociale.	12 500€/an de cofinancement net de la CCPS.
<b>Investissements</b>	Développement des TIC	A voir
	Aménagements relatifs à la mobilité : parking co-voiturage, PEM	Financement en cours de définition dans le cadre du contrat de réciprocité, voire avec la Région.

## Actions à moyen terme

**Orientation 4 : Foncier et immobilier économique : une priorité pour une offre immobilière souple et valorisant l'existant**

**Axe 4.2 : Créer ou développer des formes innovantes d'immobilier d'entreprise (espace de co-working, pépinière, location longue durée via maîtrise de l'immobilier par la collectivité...)**

**ACTION**  
**4.2.4**

**Créer un espace de travail pour les travailleurs et porteurs de projets du territoire, qui soit à la fois un tiers-lieu ou espace de co-working et une couveuse d'activités en capacité d'accompagner et de conseiller les créateurs d'activité. L'objectif de l'espace co-working est de permettre aux habitants de travailler depuis leur territoire de résidence, sans avoir à se déplacer tous les jours.**

### **Etapes :**

- Dimensionner le projet et définir les conditions de sa faisabilité
- Mobiliser les partenaires et les financements
- Identifier le site à aménager / construire
- Lancer le projet (maîtrise d'œuvre, travaux...).

<b>Indicateurs de suivi</b>	<b>Indicateurs d'évaluation</b>
Date de lancement du projet Date de lancement de la création Date d'inauguration de la pépinière / espace de co-working	Nb d'entreprises accueillies Nb de travailleurs nomades accueillis Taux de survie des entreprises accueillies

**Axe 4.3 : Intégrer une réflexion sur les zones d'activités, le développement d'une nouvelle offre complémentaire adaptée aux cibles et une possible densification des activités afin de maîtriser les dépenses de la collectivité en matière d'aménagement**

**Identifier les potentiels en foncier pour développer des espaces économiques de petite dimension, adaptés aux activités cibles prioritaires**



**Etapes :**

- En lien avec les communes et la révision de leurs documents d'urbanisme, repérer les sites potentiels / pertinents pour développer des espaces économiques de petite dimension.
- Définir le type de procédure à mettre en œuvre pour assurer l'aménagement et la commercialisation de ces espaces (initiative publique ou privée) et les conséquences financières.
- Accompagner la révision des documents d'urbanisme et la définition des orientations particulières

Indicateurs de suivi	Indicateurs d'évaluation
Nb d'espaces créés	Nb d'activités créées.



**Accompagner les mutations des projets de ZAE**

**Etapes :**

- Achever le développement de la zone de Corata sur les espaces réservés au développement économique, s'assurer de la commercialisation du foncier
- Acter la reconversion du Bois de Minteau.

Indicateurs de suivi	Indicateurs d'évaluation
Date d'achèvement de la zone du Corata Date de commercialisation du foncier Date de reconversion du bois de Minteau	Nb d'entreprises créées

## Synthèse : impacts financiers des actions à moyen terme

Moyens	Affectation	Montant total
<b>Humains</b>	1 ETP sur l'animation de la couveuse d'entreprises	40 – 45 000€ pour un agent catégorie A
<b>Autres moyens de fonctionnement</b>	Charges de fonctionnement de la couveuse d'activité et co-working.	20 000€/an
<b>Investissements</b>	Identification, acquisition et viabilisation d'espaces de petite dimension à vocation économique.	A chiffrer.
	Couveuse d'entreprise : achat de foncier et construction du bâtiment	1 000 000 €
	Requalification des ZAE / achèvement de Corata.	A voir sur la base des études.

**Rédaction : Communauté de Communes et Sémaphores**

**Crédits photo :**

- **CC Pays de Sommières**
- **Office de Tourisme du Pays de Sommières**
- **Unsplash**

**Maquette : Sémaphores**



Communauté du Pays de Sommières  
Parc d'activités de l'Arnède - 55 rue des Epauettes  
BP 52027 – 30252 SOMMIERES Cedex  
Standard : 04 66 77 70 39  
[www.ccpaysdesommières.fr](http://www.ccpaysdesommières.fr)